

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 16 JAN. 2024

Étaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

**Ont donné procuration :**

Madame RIVOIRE Marion a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-77 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de Cuarteto Tafi***Exposé*

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre d'une représentation du concert de CUARTETO TAFI en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 à la salle des fêtes de Flourens, le producteur s'engage à donner le droit d'exploiter le spectacle dans les conditions définies dans le contrat ci-joint.

Le contrat ci-joint détaille les conditions générales et donne la mise à disposition du site « salle des fêtes » à l'association Tierradentro le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'adopter le contrat tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

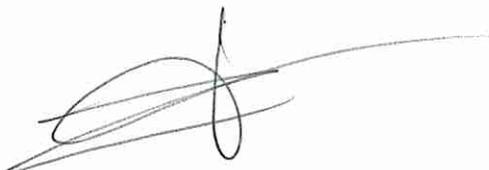
La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/01/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTESLe Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE  
